

Promotion du Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté - Versement d'une subvention

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté une subvention complémentaire de 110 000 F (le Festival a déjà reçu une subvention de 600 000 F sur l'exercice 1993) à titre de soutien à la campagne de communication et de promotion de l'ensemble des manifestations qu'il organise : concerts, animations, concours du Jeune Chef d'Orchestre, Concours de Composition Musicale pour Orchestre Symphonique.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 945.28 / article 657 – 89027 / code service 41050 alimenté par transfert de 110 000 F à prendre sur le chapitre 970 / article 669 / code service 20200 (dépenses imprévues).

M. LIME : Je n'avais pas pensé nécessaire d'intervenir sur ce dossier car il s'agit simplement de la reconduction de ce qui existait jusque-là. Nous avons déjà versé 600 000 F au titre du Service Culturel et là c'est une subvention qui correspond à une politique de communication du Festival tout à fait normale, ça correspond à ce qui avait été donné l'an dernier au Festival de Musique.

M. JACQUEMIN : M. LIME nous dit que c'est tout à fait normal, mais d'après ce que j'ai cru comprendre, il a fallu que la Ville se fasse passablement tirer l'oreille pour accorder cette subvention de 110 000 F à titre de soutien à la campagne de communication, je le dis parce qu'il m'a été donné d'assister à la dernière assemblée générale de l'association. Je voudrais savoir si cette subvention est acquise dans le temps, si elle est programmée et à ce niveau-là qui d'ailleurs paraît modeste pour une manifestation comme celle-ci. Laisser planer le doute auprès du Président du Festival et de l'association toute entière ne me paraît pas la meilleure manière de procéder.

M. LIME : Je voudrais répondre d'abord sur le fait que nous sommes à un point de subvention modeste, remarque qui me paraît, quand même, tout à fait étrange. La participation de la Ville au budget du Festival de Besançon est, au total, de l'ordre de 1 200 000 F sur un budget qui représente à peu près 6 MF, c'est-à-dire que nous sommes à 20 % de participation de la ville au budget du Festival de Musique de Besançon. Dans ces conditions, il est quand même très difficile de parler d'une subvention modeste. Je voudrais rappeler d'ailleurs que c'est une subvention qui a connu, dans les dernières années, une augmentation très substantielle puisque nous l'avons augmentée à peu près de 300 000 F, ce qui en trois ans, chacun le reconnaîtra, correspond à un effort tout à fait sérieux qui d'ailleurs est parallèle aux efforts faits par les autres collectivités. C'est une entreprise commune à l'Etat, à la Région, à la Ville et maintenant un peu au Département qui commence et c'est heureux, à s'intéresser beaucoup au Festival de Musique. Donc ne parlons pas de la modestie de l'effort fourni par la Ville de Besançon en direction du Festival.

Par ailleurs je rois qu'il n'est dans l'idée de personne de songer revenir sur cette aide de la Ville au Festival, chacun sait que le Festival est un des éléments majeurs de la politique culturelle et aussi de la politique de communication, de promotion et d'image de la Ville de Besançon et je ne pense pas qu'il y ait de danger sur ce point. Je peux d'ailleurs ajouter que la Ville a récemment fait l'effort de proposer au Festival de musique, ce qui aurait contribué à l'aider plus encore que ce n'est le cas actuellement, un local situé dans un lieu tout à fait prestigieux, l'hôtel bien connu de la rue Mégevand dont la Ville est propriétaire. Le Festival a considéré qu'il manquait une pièce pour que cela corresponde à ses besoins. Mais cette proposition me paraît tout à fait significative de la volonté de la Ville de continuer à contribuer au développement du Festival de Musique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.